



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/407  
12 avril 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 8 AVRIL 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALLEMAGNE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur la Libye, publiée le 5 avril 1999.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Dieter KASTRUP

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Bruxelles, le 5 avril 1999

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne  
sur la Libye

L'Union européenne se félicite du transfèrement de la Jamahiriya arabe libyenne aux Pays-Bas des deux personnes accusées de l'attentat contre le vol 103 de la Pan Am, aux fins du procès visé dans la résolution 1192 (1998) du Conseil de sécurité des Nations Unies (ainsi que de sa coopération avec les autorités françaises qui a permis la tenue d'un procès dans le cas de l'attentat perpétré contre le vol UTA 772), ce qui entraîne la suspension des sanctions des Nations Unies et de l'Union européenne qui frappaient la Jamahiriya arabe libyenne à la suite de l'attentat de Lockerbie.

L'Union européenne a toujours demandé qu'une enquête complète soit menée en ce qui concerne les responsabilités dans l'attentat contre le vol 103 de la Pan Am et que les suspects soient jugés de manière juste. L'Union européenne est convaincue que les arrangements pris pour le tribunal écossais siégeant aux Pays-Bas permettront la tenue d'un procès juste.

En respectant pleinement les dispositions de toutes les dispositions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Jamahiriya arabe libyenne pourra retrouver dans un proche futur son statut de membre à part entière de la communauté internationale. Cela permettra le réexamen de la question de sa participation au processus de Barcelone, que l'Union européenne juge souhaitable. Il est dans l'intérêt de la stabilité du bassin méditerranéen qu'un pays important et occupant une position stratégique, comme la Jamahiriya arabe libyenne, ne soit pas exclu de ce dialogue. Cela présuppose cependant que le gouvernement de ce pays reconnaisse les principes fondamentaux définis dans le processus de Barcelone et les respecte. La suspension et, le moment venu, la levée des sanctions ouvrira des perspectives nouvelles pour le développement économique et social de la Jamahiriya arabe libyenne.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts diplomatiques qu'il a déployés en vue de parvenir à un accord avec la Jamahiriya arabe libyenne sur la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité et elle rend également hommage aux Gouvernements d'Afrique du Sud, d'Arabie saoudite et d'autres pays pour leurs contributions.

-----